

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT NON VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER
MARS 1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT PLUS DE 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990. ETENDUE PAR

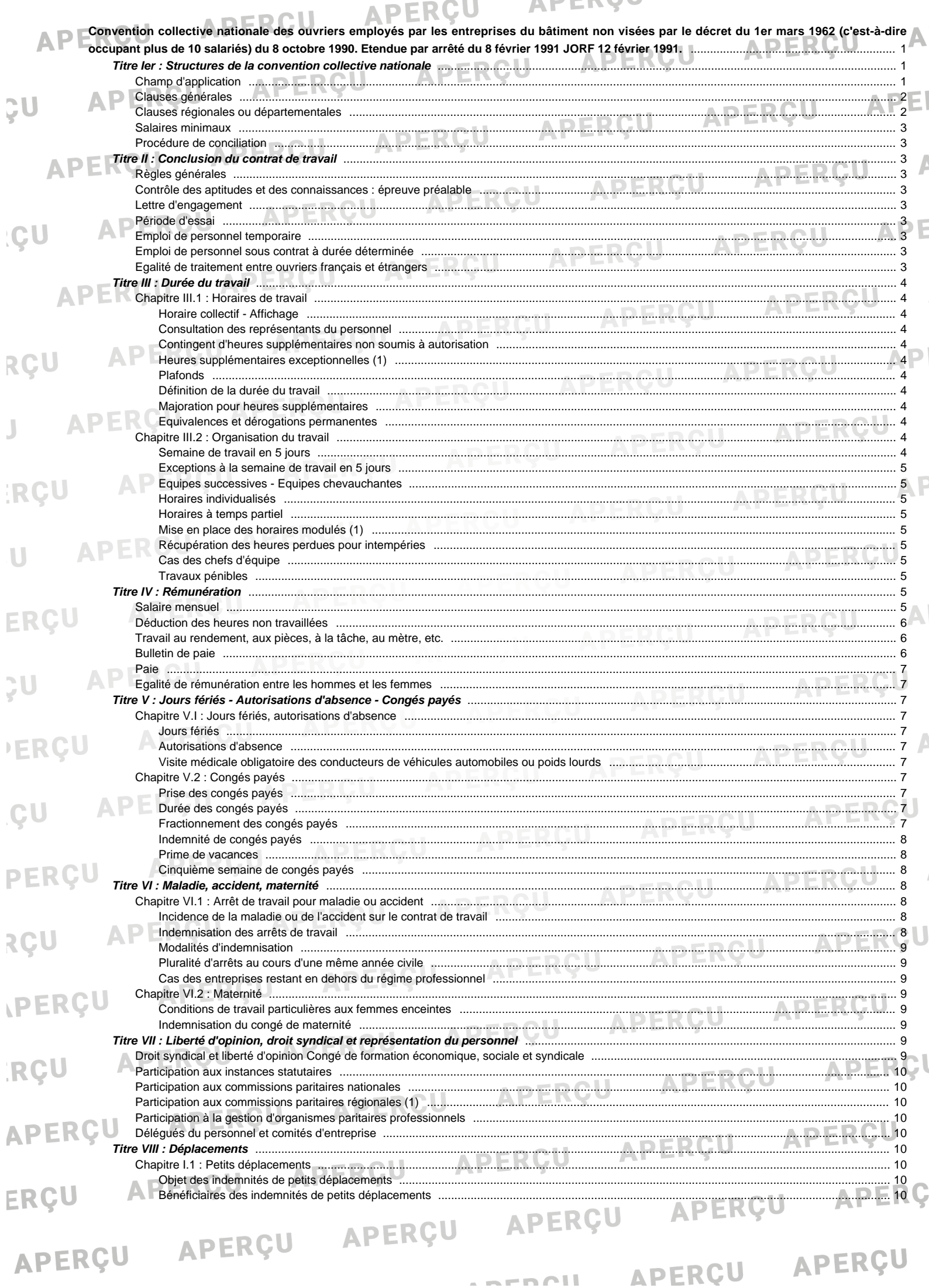
IDCC 1597

Brochure 3258

TEXTE INTÉGRAL

25/06/2024

Sommaire



Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991. 1

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale 1

Champ d'application 1

Clauses générales 2

Clauses régionales ou départementales 2

Salaires minimaux 3

Procédure de conciliation 3

Titre II : Conclusion du contrat de travail 3

Règles générales 3

Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable 3

Lettre d'engagement 3

Période d'essai 3

Emploi de personnel temporaire 3

Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée 3

Egalité de traitement entre ouvriers français et étrangers 3

Titre III : Durée du travail 4

Chapitre III.1 : Horaires de travail 4

Horaires collectif - Affichage 4

Consultation des représentants du personnel 4

Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation 4

Heures supplémentaires exceptionnelles (1) 4

Plafonds 4

Définition de la durée du travail 4

Majoration pour heures supplémentaires 4

Equivalences et dérogations permanentes 4

Chapitre III.2 : Organisation du travail 4

Semaine de travail en 5 jours 4

Exceptions à la semaine de travail en 5 jours 5

Equipes successives - Equipes chevauchantes 5

Horaires individualisés 5

Horaires à temps partiel 5

Mise en place des horaires modulés (1) 5

Récupération des heures perdues pour intempéries 5

Cas des chefs d'équipe 5

Travaux pénibles 5

Titre IV : Rémunération 5

Salaires mensuels 5

Déduction des heures non travaillées 6

Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc. 6

Bulletin de paie 6

Paie 7

Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes 7

Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence - Congés payés 7

Chapitre V.1 : Jours fériés, autorisations d'absence 7

Jours fériés 7

Autorisations d'absence 7

Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds 7

Chapitre V.2 : Congés payés 7

Prise des congés payés 7

Durée des congés payés 7

Fractionnement des congés payés 7

Indemnité de congés payés 8

Prime de vacances 8

Cinquième semaine de congés payés 8

Titre VI : Maladie, accident, maternité 8

Chapitre VI.1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident 8

Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail 8

Indemnisation des arrêts de travail 8

Modalités d'indemnisation 9

Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile 9

Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel 9

Chapitre VI.2 : Maternité 9

Conditions de travail particulières aux femmes enceintes 9

Indemnisation du congé de maternité 9

Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel 9

Droit syndical et liberté d'opinion Congé de formation économique, sociale et syndicale 9

Participation aux instances statutaires 10

Participation aux commissions paritaires nationales 10

Participation aux commissions paritaires régionales (1) 10

Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels 10

Délégués du personnel et comités d'entreprise 10

Titre VIII : Déplacements 10

Chapitre I.1 : Petits déplacements 10

Objet des indemnités de petits déplacements 10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements 10

Zones circulaires concentriques	11
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II.2 : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	11
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
CHSCT	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	13
Préavis	13
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Emploi des handicapés	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	14
Titre XII : Classification des ouvriers	15
Préambule	15
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	16
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	16
Polyvalence	17
Evolution de carrière	17
Suivi de l'application dans l'entreprise	17
Barèmes de salaires minimaux	17
Entrée en vigueur	17
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	17
Titre XIII : Dispositions finales	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation de l'accord national du bâtiment du 21 octobre 1954	18
Adhésion	18
Textes Attachés	18
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	18
Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	18
Préambule	18
Champ d'application	18
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	19
Dépôt	19
Extension	19
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	19
Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	19
I. - PRESENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BATIMENT (+)	19
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION (+)	20
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX (+).	21
IV. - LEXIQUE (+).	21
Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	22
IV. - Article 1 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 2 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 3 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 4 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 5 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	23
Champ d'application	23
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	23
Conditions de mise en oeuvre et concertation avec les salariés	23
Dispositions conventionnelles	23
Définition de la durée du travail	23

Rémunérations des heures de déplacement	23
Modalités de mise en oeuvre de la modulation du temps de travail	24
Départ au cours de la période de référence	24
Rémunération	24
Contingent annuel d'heures supplémentaires	24
Compte épargne temps	24
Temps partiel	24
Intempéries	25
Prime de vacances	25
Chômage partiel	25
Embauches	25
Groupements d'employeurs	25
Personnel d'encadrement	25
Réexamen de l'accord	25
Suivi de l'accord	25
Entrée en vigueur	25
Extension	25
Dépôt légal-Communication	25
Avenant n° 1 du 17 mars 2004 relatif aux heures supplémentaires	26
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	26
Exposé des motifs	26
Objet de l'accord	26
Mise en oeuvre de l'astreinte	26
Fréquence	26
Délai de prévenance	26
Matériel	27
Bases de l'indemnisation	27
Montant minimum des indemnisations 2004	27
Date d'application	27
Observation	27
Champ d'application	27
Dépôt	27
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	27
Préambule	27
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	28
Adhésion par lettre du 31 mars 2010 de la FNCFB CFTD à l'accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation	28
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	28
Préambule	28
Annexe	29
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	31
Annexe	32
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	32
Annexe	33
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	33
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	34
Préambule	34
Deuxième partie Clauses professionnelles	34
Troisième partie Dispositions finales	36
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	36
Préambule	36
Titre Ier Diagnostic actualisé	36
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	37
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	37
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	38
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	40
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	40
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	40
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	40
Titre IX Cadre juridique	40
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	41
Préambule	41
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	42
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	42
Préambule	43
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	43
Préambule	43
Accord du 5 novembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Île-de-France hors Seine-et-Marne)	44
Préambule	44
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	45
Préambule	45
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	49
Préambule	49
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	49
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 7 du 27 avril 2023 relatif aux oeuvres sociales	50
Préambule	50



Textes Salaires	51
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacements	51
Indemnités de déplacements (Ain)	51
Ain Avenant du 22 février 2007	53
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2007 (Ain)	53
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	54
Indemnité de petits déplacements	54
Indemnité de grands déplacements	55
Annexe	55
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	56
Indemnités de petits déplacements	56
Indemnité de grand déplacement	57
Annexe	57
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	58
Indemnités de petits déplacements	58
Indemnités de grands déplacements	59
Annexe	59
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	60
Annexe	61
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	62
Indemnités de petits déplacements	63
Indemnité de grand déplacement	63
Annexe	63
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	65
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	65
Annexe	66
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	67
Annexe	68
Ain Accord du 22 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	68
Annexe	69
Ain Accord du 14 février 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2024	70
Annexe	71
Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	72
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	73
Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	73
Salaires et indemnités de petits déplacements au 1er avril 2006 (Alsace)	73
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	74
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	75
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	75
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	76
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	76
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	77
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	77
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	78
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	78
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	79
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	79
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	79
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	79
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006	79
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	80
Annexe	81
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	81
Annexe	81
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	82
Annexe	82
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	82
Annexe	83
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	83
Annexe	83
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	83
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	84
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	85
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	86
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	86
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	87
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	88
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	89
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	89
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	90
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	90
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	91
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	92
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	92
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	92

Auvergne Accord du 19 juin 2006 relatif aux rémunérations minimales à compter du 1er juillet 2006	93
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juillet 2007	93
Auvergne Accord du 19 juin 2006	94
Indemnités de repas et petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (Auvergne)	94
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2007	94
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	95
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	95
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	95
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	96
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	96
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	97
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	97
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	98
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	98
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	99
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	99
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	100
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	100
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	100
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	101
Annexe	101
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	102
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	102
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	103
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	103
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	104
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	105
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	105
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	106
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 septembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2022	107
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	107
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 15 mars 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	108
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 28 juin 2023 relatif aux salaires	109
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 11 décembre 2023 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2024	109
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2024	110
Bretagne Avenant du 26 mars 2001	110
Salaires à compter du 1er avril 2001 et jusqu'au 31 mars 2002	110
Bretagne Accord du 26 mars 2002	111
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	111
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	112
Régime d'indemnisation des petits déplacements du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	112
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	112
Salaires du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	113
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires minima à compter du 1er avril 2007	113
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	114
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires minima au 1er avril 2008	114
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	115
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	115
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	116
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	117
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	117
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	118
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	118
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	119
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	120
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	120
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	121
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	122
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	122
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	123
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	123
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	124
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	125
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	125
Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	126
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	127
Préambule	127
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	127
Préambule	127
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	128
Préambule	128
Bretagne Avenant n° 3 du 28 septembre 2022 relatif au barème des salaires mensuels minimaux	129
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	129
Préambule	129
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2023	130



Préambule	130
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	131
Préambule	131
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2024	131
Préambule	131
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	132
Préambule	132
Bourgogne Avenant n° 20 bis du 15 septembre 2006	132
Bourgogne Avenant n° 10 bis du 15 septembre 2006 relatif aux salaires minimaux	133
Bourgogne Avenant n° 11 bis du 23 novembre 2007 relatif aux salaires minima (1)	133
Bourgogne Avenant n° 21 bis du 23 novembre 2007 relatif au barème des indemnités de petits déplacements	134
Bourgogne Avenant n° 12 bis du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	134
Bourgogne Avenant n° 22 bis du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	135
Bourgogne Avenant n° 23 bis du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	135
Bourgogne Avenant n° 13 bis du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	136
Bourgogne Avenant n° 24 bis du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	136
Bourgogne Avenant n° 14 bis du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	136
Bourgogne Avenant n° 25 bis du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	137
Bourgogne Avenant n° 15 bis du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	137
Bourgogne Avenant n° 26 bis du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	138
Bourgogne Avenant n° 16 bis du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	138
Bourgogne Avenant n° 27 bis du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	139
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	139
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	140
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	141
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements	141
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	142
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	143
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	143
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	144
Préambule	144
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	144
Préambule	144
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	145
Préambule	145
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	146
Préambule	146
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2023	146
Préambule	146
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2023	147
Préambule	147
Centre Accord du 2 avril 1991	147
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1991	147
Centre Accord du 17 octobre 1995	148
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er novembre 1995	148
Centre Accord du 5 avril 2001	148
Salaires à compter du 1er mai 2001	148
Centre Accord du 4 novembre 2003	148
Salaires (rémunérations minimales)	148
Centre Avenant du 20 juillet 2005	149
Indemnités de petits déplacements (Centre)	149
Centre Accord du 20 juillet 2005 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er septembre 2005	149
Centre Accord du 9 octobre 2006	150
Centre Accord du 9 octobre 2006	150
Salaires minimaux à compter du 1er novembre 2006 (Centre)	150
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2008	151
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	151
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2007	152
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2008	152
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2009	153
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2009	153
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2010	154
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	154
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2011	155
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2011	155
Centre Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mars 2012	156
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2012	156
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2012	157
Centre Accord du 18 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	157
Centre Accord du 11 septembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2013	158
Centre Accord du 17 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	158
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2014	159
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2014	159
Centre Accord du 30 mars 2015 relatif aux salaires minimaux	160
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016 (Centre)	160
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	161

Centre Val de Loire Accord du 6 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	161
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	162
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	162
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	163
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	163
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2020	164
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	164
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2021	165
Préambule	165
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	165
Préambule	165
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	166
Préambule	166
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	167
Préambule	167
Centre-Val de Loire Accord du 16 mai 2022 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	167
Préambule	168
Centre-Val de Loire Accord du 19 octobre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er novembre 2022	168
Préambule	169
Centre-Val de Loire Accord du 4 juillet 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2023	169
Préambule	169
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er août 2023	170
Préambule	170
Champagne-Ardenne Accord du 10 mai 2001 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2001	170
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003	171
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	171
Salaires à compter du 1er avril 2004	171
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007	172
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	172
Préambule	173
Participants	173
Nombre de personnes indemnisées	173
Compensation des pertes de salaires	173
Frais de déplacement	173
Frais de repas	173
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	173
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	173
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	173
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	173
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	174
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	174
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	175
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	175
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	176
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	176
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	176
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	177
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	177
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	178
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	178
Corse Accord du 11 février 1991	179
Salaires à compter du 1er mai 1991	179
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	179
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	179
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	179
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	180
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	181
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	181
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	182
Préambule	182
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	182
Préambule	182
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	183
Préambule	183
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	184
Préambule	184
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux salaires	185
Préambule	185
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	185
Préambule	185
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006	186
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	186
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	186
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	187
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	187
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	188



Annexe	189
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	189
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	190
Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	190
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	191
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	191
Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	192
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux d'indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	192
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	193
Drôme-Ardèche Accord du 4 novembre 2022 relatif au barème d'indemnités de petits déplacements des ouvriers	194
Drôme-Ardèche Accord du 18 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	194
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	195
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	196
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté)	196
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	196
Annexe	197
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	197
Annexe	198
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	198
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	199
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	199
Annexe	200
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	200
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	201
Annexe	201
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	202
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	202
Annexe	203
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	203
Annexes	204
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	204
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	205
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	205
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	206
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	206
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	207
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	207
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	208
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	209
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	210
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	210
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	211
Grand Est Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minima au 1er novembre 2022	211
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux salaires minima au 1er mars 2023	212
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2023	213
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	213
Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	214
Haute-Savoie Accord du 14 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	214
Haute-Savoie Accord du 30 janvier 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	215
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2017	215
Préambule	215
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	216
Préambule	216
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	217
Préambule	217
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	218
Préambule	218
Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	219
Préambule	219
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	220
Préambule	220
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	220
Préambule	220
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	221
Préambule	221
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	222
Préambule	222
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	223
Préambule	223
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux	224
Préambule	224
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 22 septembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	225
Préambule	225
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 14 décembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2023	225
Préambule	225
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 14 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	226



Préambule	226
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 28 juin 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2023	227
Préambule	227
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	228
Préambule	228
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	228
Préambule	229
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	229
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	230
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	230
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	231
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	231
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	232
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux salaires minima	232
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	233
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	234
Préambule	234
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	235
Préambule	235
Isère Accord départemental du 12 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	235
Préambule	235
Isère Accord du 11 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	236
Préambule	236
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	236
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	237
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	237
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	237
Languedoc Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	238
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	238
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007	238
Indemnités de petits déplacements et de repas à compter du 1er mars 2007 (Languedoc-Roussillon)	238
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007	239
Salaires minimaux à compter du 1er mars 2007 et du 1er septembre 2007 (Languedoc-Roussillon)	239
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	240
Annexe	240
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	240
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	241
Annexe	241
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	241
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	242
Annexe	242
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	242
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	243
Annexe	243
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	243
Annexe	244
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	244
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	245
Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	245
Salaires des apprentis au 1er janvier 1999	245
Limousin Accord du 1 février 2001	245
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	245
Limousin Accord du 1 février 2001	246
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	246
Limousin Accord du 2 avril 2002	247
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	247
Limousin Accord du 31 janvier 2003	247
Salaires	247
Limousin Accord du 2 avril 2002	248
Salaires	248
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage au 1er janvier 2005	248
Limousin Accord du 10 janvier 2005	249
Limousin Accord du 21 décembre 2006	250
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Limousin)	250
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	250
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	251
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	251
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	252
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	252
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	253
Limousin Accord du 21 décembre 2006	253
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin)	253
Limousin Accord du 21 décembre 2006	254
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	254
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	255
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	256

Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	256
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	257
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	257
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	258
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	258
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	259
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	259
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	260
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	260
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	261
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	261
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	262
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	262
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	263
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	264
Loire Avenant du 18 juillet 1997	264
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 1997	264
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	265
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	266
Préambule	266
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	267
Préambule	267
Loire Accord départemental du 19 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2023	268
Préambule	268
Loire Accord du 18 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2024	269
Préambule	269
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	271
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	271
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	271
Salaires à compter du 1er juillet 2002	271
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	271
Salaires à compter du 1er octobre 2003	272
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	272
Indemnisation des repas	272
Lorraine Accord du 8 janvier 2003	272
Indemnités de petits déplacements des ouvriers de la région Lorraine	272
Lorraine Accord du 12 janvier 2005	273
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	273
Salaires minima du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Lorraine)	273
Lorraine Accord du 10 janvier 2007	274
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Lorraine)	274
Lorraine Avenant du 20 mars 2007	274
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	275
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	275
Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	276
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	276
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	277
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	277
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	278
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	278
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	279
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	279
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	280
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	280
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	281
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	281
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	282
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	282
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	283
Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	283
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001	283
Salaires à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	283
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	284
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	284
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	285
Salaires à compter du 1er mai 1993	285
Installateurs électriciens	285
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	286
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	286
Installateurs électriciens	286
Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	286
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 1993	286
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires au 1er mars 2010	287
Midi-Pyrénées Accord du 20 avril 2004	287
Indemnités petits déplacements (Midi-Pyrénées)	287
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006	287



Salaires minimaux au 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	287
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	288
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	288
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2008	289
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2008	289
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	289
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	290
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	290
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	291
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	291
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	292
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	292
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	293
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	293
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	294
Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015 (Midi-Pyrénées)	294
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	294
Salaires au 1er avril et 1er octobre 2001	295
Région Nord-Pas-de-Calais Accord du 18 mars 2004	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	296
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	296
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	297
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	297
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	297
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2008	298
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009	298
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2009	298
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	299
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	299
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	300
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	300
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	301
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	301
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	301
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	302
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	302
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	303
Basse-Normandie - Avenant n° 13 du 16 février 2006	303
Basse-Normandie - Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	304
Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	305
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	305
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	306
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	307
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	308
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	309
Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	310
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	311
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000	312
Salaires à compter du 1er avril 2001	312
Haute-Normandie Avenant n° 11 du 25 avril 2006 relatif aux salaires applicables au 1er juin et 1er octobre 2006	313
Salaires à compter du 1er juin et 1er octobre 2006 (Haute-Normandie)	313
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006	313
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	313
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	314
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	314
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	315
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	315
Haute-Normandie Avenant n°14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	316
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	316
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	317
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	317
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	318
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	318
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	319
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	320
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	320
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	321
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	321
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	322
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	323
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	323
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	324
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	325
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	325
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux salaires au 1er avril 2023	326
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	326



Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	327
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	328
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	328
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	329
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	330
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	330
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	331
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	332
Préambule	332
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	333
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	333
Préambule	333
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	334
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	334
Préambule	334
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	335
Préambule	335
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	336
Préambule	336
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	336
Préambule	336
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2022	337
Préambule	337
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er décembre 2022	338
Préambule	338
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2023	338
Préambule	338
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2023	339
Préambule	339
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	340
Préambule	340
Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif aux salaires minimaux	340
Préambule	340
Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements	341
Préambule	341
Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	342
Préambule	342
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005	342
Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	343
Salaires à compter du 1er mars 1993	343
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006	344
Salaires minimaux à compter du 1er octobre 2006 (Pays-de-la-Loire)	344
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	345
Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	345
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	346
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	347
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	347
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	348
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	348
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	349
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	349
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	350
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	351
Préambule	351
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018	351
Préambule	351
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	352
Préambule	352
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	353
Préambule	353
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	354
Préambule	354
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	354
Préambule	354
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	355
Préambule	355
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	356
Préambule	356
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	357
Préambule	357
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	358
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux applicables au 1er décembre 2022	358
Préambule	358
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas-transport-trajets) applicables au 1er décembre 2022	359
Préambule	359

Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux salaires minimaux	360
Préambule	360
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas, transports, trajets)	361
Préambule	361
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	362
Picardie Accord du 31 mars 1999	363
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	363
Picardie Accord du 10 avril 2001	363
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	363
Picardie Accord du 25 mars 2005	364
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	364
Picardie Accord du 13 octobre 2005	364
Prime d'outillage à compter du 1er octobre 2005 (Picardie)	364
Picardie Avenant du 13 avril 2006	364
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	364
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006	365
Salaires minimaux au 1er octobre 2006 (Picardie)	365
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	365
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	366
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	366
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	367
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	367
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	368
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	368
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	369
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	369
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	370
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	370
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	370
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	371
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	371
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	372
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	372
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	373
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	373
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	374
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	374
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	374
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	375
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	375
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	376
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2007	376
Annexe	377
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2007	377
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	377
Annexe	378
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2008	378
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	379
Annexe	379
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	379
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	380
Annexe	380
Poitou-Charentes - Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	380
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	381
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	382
Annexe	382
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	382
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	383
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	383
Annexe	384
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	384
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	384
Annexe	385
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	385
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	386
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	386
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	387
Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	388
Salaires à compter du 1er mai 1991	388
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	388
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	388
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	388
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	389
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	389
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	389
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	389

Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	390
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	390
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	390
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur - Avenant du 9 décembre 2004	391
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2005	391
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	392
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006	392
Prime de pénibilité à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	392
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	392
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	392
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	393
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	394
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	394
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	395
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	396
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	396
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	396
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	397
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	397
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	398
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	398
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	399
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	399
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	400
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	400
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	401
Préambule	401
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	401
Préambule	402
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	402
Préambule	402
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	403
Préambule	403
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	403
Préambule	404
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	404
Préambule	404
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	405
Préambule	405
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	405
Préambule	405
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif aux salaires	406
Préambule	406
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements	407
Préambule	407
Rhône Accord du 29 février 2000	407
Indemnités de petits déplacements au 1er mars 2000	407
Rhône Accord du 18 février 2002	408
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	408
Rhône Avenant du 18 février 2002	408
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	409
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux salaires	409
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er février 2006 (Rhône)	409
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2008	410
Préambule	410
Annexe	410
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	411
Annexe	411
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	411
Annexe	412
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	412
Annexe	412
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	412
Annexe	413
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	413
Annexe	413
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	414
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	414
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	415
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	415
Rhône Avenant du 5 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	416
Rhône Accord départemental du 13 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	417
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux appointements minimaux 2006	417
Annexe	418
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux (1)	418
Annexe	419

Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	419
Annexe	419
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004	419
Rhône-Alpes Accord du 31 janvier 2007 relatif aux salaires minimaux	420
Annexe	421
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	421
Annexe	421
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	421
Annexe	422
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	422
Annexe	422
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	423
Annexe	423
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	423
Annexe	424
Sarthe Accord du 4 mai 1995	424
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	424
Savoie Accord du 21 juillet 2006	424
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	425
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	425
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	426
Savoie Accord paritaire du 13 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	426
Savoie Accord paritaire du 15 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	427
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	428
Salaires à compter du 1er mai 1993	428
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	428
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	428
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2002	429
Petits déplacements au 1er janvier 2003	429
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	430
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	431
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	431
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	432
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	432
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	433
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	433
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	434
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	434
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	435
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	436
Préambule	436
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	436
Préambule	436
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	437
Préambule	437
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	438
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	438
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires	439
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	439
Vendée Accord du 18 novembre 2005	440
Indemnités de petits déplacements (repas, transport et trajet) (Vendée)	440
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	440
Salaires à compter du 1er mai 1993	440
Installateurs électriciens	440
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	441
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	441
Installateurs électriciens.	441
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	441
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	442
Textes Attachés	443
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	443
Frais de déplacement, découcher et repas	443
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	443
Textes Attachés	443
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	443
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	443
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	444
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	444
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	444
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982	444
Avenant n° 1 du 17 mars 2004	445
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	445
Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.	446

Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	446
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	446
<i>Déclaration d'intention</i>	446
<i>Dispositions générales</i>	446
<i>Champ d'application professionnel</i>	447
<i>Personnels visés</i>	447
<i>Adhésion des entreprises</i>	447
<i>Répartition des cotisations</i>	447
<i>Prestations</i>	447
<i>Extension</i>	447
<i>Avantages acquis</i>	447
<i>Dispositions particulières</i>	447
<i>Application. -Révision. -Dénonciation</i>	447
<i>Textes Attachés</i>	447
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	447
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	448
<i>Champ d'application</i>	448
<i>Entrée en vigueur</i>	450
<i>Champ d'application territorial</i>	450
<i>Adhésion</i>	450
<i>Dispositions finales</i>	450
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics. ...	451
<i>Préambule</i>	451
<i>Titre Ier : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail</i>	452
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	452
2. Période et horaire moyen de modulation	452
3. Mise en oeuvre	452
4. Programmation indicative	452
5. Limites de la modulation et répartition des horaires	452
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	452
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	452
8. Rémunération mensuelle	452
9. Prime de vacances	453
10. Situation des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation	453
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	453
12. Chômage partiel	453
13. Sont annulées les dispositions suivantes	453
14. Allègements de cotisations sociales	453
<i>Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail.</i>	453
<i>Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.</i>	453
<i>Titre IV : Compte épargne-temps.</i>	454
1. Mise en oeuvre	454
2. Ouverture et tenue du compte	454
3. Alimentation du compte	454
4. Utilisation du compte épargne-temps (1)	455
5. Situation du salarié pendant le congé	455
6. Cessation et transmission du compte	455
<i>Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord</i>	455
Dépôt	455
Extension	455
Date d'effet	455
Durée de l'accord	455
Bilan	455
<i>Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP</i>	455
<i>Recommandation relative aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM du BTP</i>	455
<i>Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP</i>	456
<i>Textes Attachés</i>	456
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	456
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	456
<i>Champ d'application</i>	456
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	457
<i>Préambule</i>	457
<i>Mise à la retraite avant 65 ans</i>	457
<i>Indemnités de mise à la retraite</i>	457
<i>Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié</i>	457
<i>Préavis</i>	458
<i>Champ d'application</i>	458
<i>Entrée en vigueur</i>	458
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	458
<i>Préambule</i>	458
<i>Orientations générales</i>	458
<i>Observatoire prospectif des métiers et des qualifications</i>	459

Contrat de professionnalisation	459
Période de professionnalisation	460
Tutorat et rôle de l'encadrement	460
Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation	461
Droit individuel à la formation	461
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés	462
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés	462
Autres dispositions financières	462
Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle	462
Suivi du présent accord	462
Champ d'application et extension de l'accord	462
Force obligatoire du présent accord	462
Annexes	462
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	462
Contrat de professionnalisation	463
Apprentissage	463
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	463
Textes Attachés	466
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	466
Extension - Champ	467
Suivi	467
Force obligatoire du présent avenant	467
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	467
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	467
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	467
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	468
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	468
Date d'application	468
Champ d'application	468
Extension	468
Contrat de professionnalisation	468
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	469
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	469
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment.	469
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	470
Rappels concernant les conditions de réussite	470
Date d'application	470
Champ d'application	470
Extension	470
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	470
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	470
Date d'application	471
Champ d'application	471
Dépôt	471
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	471
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	471
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	472
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	472
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	473
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	474
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	475
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	476
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	476
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	476
Formation du maître d'apprentissage	476
Indemnité	476
Mise en oeuvre de l'accord	477
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	477
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	477
Certification des compétences	477
Charte du maître d'apprentissage	477
Durée - Révision	477
Extension - Adhésion - Champ d'application	477
Force obligatoire du présent accord	477
Charte du maître d'apprentissage	477
Mémento pour le maître d'apprentissage	478
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	478
Textes Attachés	481
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	481
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	481
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	482
Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	482

Préambule	482
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	483
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	483
Préambule	483
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	484
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	484
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	485
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	485
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	485
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	486
Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	486
Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique au maître d'apprentissage (Centre)	487
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	487
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	488
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	488
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	488
Préambule	488
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	489
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	489
Préambule	489
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	490
Textes Salaires	490
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	490
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	490
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	491
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	491
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	492
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	492
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	492
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	493
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	493
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	493
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	494
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	494
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	495
Préambule	495
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	495
1er axe de progrès	495
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	495
2e axe de progrès	496
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	496
3e axe de progrès	496
'Qualité de l'accueil et de la formation en CFA'	496
4e axe de progrès	497
Qualité des examens.	497
5e axe de progrès	497
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	497
6e axe de progrès	497
Qualité de l'intégration professionnelle	497
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	498
Textes Attachés	500
Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	500
Engagement de la profession	500
Rémunération. - Indemnités	501
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	501
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	501
Carte d'apprenti	501
Passeport formation	502
Suivi du présent accord	502
Champ d'application et extension de l'accord	502
Force obligatoire du présent accord	502
Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	502
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	502
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	503
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	503
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	507
Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	508
Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	508
Nature des heures de préparation et de réunion	508
Modalités de prise en charge	508

Remboursement des heures d'absence aux entreprises	508
Remboursement des frais de déplacement et de repas	508
Formation des membres des CPNE et CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	508
Suivi de l'accord	508
Précédents accords	508
Extension. - Adhésion. - Champ	508
Annexe	509
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	509
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	513
Préambule	513
Champ d'application	513
Définition du travail de nuit	513
Organisation du travail de nuit	513
Durée du travail applicable	513
Contreparties liées au travail de nuit	514
Garanties particulières	514
Surveillance médicale spéciale	514
Affectation particulière	514
Maternité	514
Formation professionnelle	514
Egalité professionnelle	514
Entrée en vigueur	514
Dépôt	514
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	514
Accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation professionnelle	515
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	515
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	516
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	516
Préambule	516
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	517
TITRE II RÉMUNÉRATION	517
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	518
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	518
TITRE V DIVERSITÉ	519
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	519
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	519
Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique	519
Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers	520
Accord du 15 septembre 2010 relatif à la mise en place d'une commission paritaire de validation	520
Préambule	520
Annexes	522
Textes Attachés	522
Avenant n° 1 du 14 janvier 2014 relatif au crédit d'heures et à la saisine de la commission	522
Annexe	523
Avenant n° 2 du 7 janvier 2016 à l'accord du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords	523
Préambule	524
Annexe	524
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	525
Préambule	525
Titre Ier Diagnostic préalable	525
Titre II Réduction des poly-expositions	526
Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail	527
Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires	527
Titre V Développement des compétences et des qualifications	528
Titre VI Maintien dans l'emploi	528
Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière	528
Titre VIII Suivi de l'accord	528
Titre IX Autres dispositions	528
Annexe	529
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	545
Préambule	545
Textes Attachés	545
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	545
Préambule	546
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	546
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	547
Préambule	547
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	548
1. Dispositions relatives au bâtiment	548
2. Dispositions relatives aux travaux publics	549

3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	549
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	549
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	550
Titre IV Dispositions diverses	551
Textes Attachés	551
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	551
Préambule	551
Annexes	554
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	555
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	555
Annexe	556
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	560
Préambule	560
Titre Ier Diagnostic préalable	560
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	561
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	561
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	562
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	564
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	564
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	564
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	564
Titre IX Cadre juridique	565
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	565
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	566
Préambule	566
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	566
Préambule	566
Annexe I	568
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif aux plans d'épargne interentreprises	568
Préambule	568
Champ d'application	568
Modalités d'adhésion	569
Mise en oeuvre	569
Gestion financière	569
Droits d'entrée	570
Réinvestissement des revenus	570
Changement de FCPE	570
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	570
Information des bénéficiaires	571
Dispositions diverses	571
Annexes	572
Textes Attachés	576
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (TP)	576
Préambule	576
Champ d'application	576
Modalités d'adhésion	577
Mise en oeuvre	577
Gestion financière	577
Droits d'entrée	578
Réinvestissement des revenus	578
Changement de FCPE	578
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	578
Information des bénéficiaires	579
Dispositions diverses	580
Annexes	581
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (BTP)	583
Préambule	583
Champ d'application	584
Modalités d'adhésion	584
Mise en oeuvre	584
Gestion financière	584
Droits d'entrée	585
Réinvestissement des revenus	585
Changement de FCPE	585
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	585
Information des bénéficiaires	586
Dispositions diverses	587
Annexes	588
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs aux plans d'épargne interentreprises	592
Préambule	592
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au règlement du plan d'épargne salariale à 5 ans	593
Préambule	593
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	593
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	594

Régime social et fiscal	595
Règles d'indisponibilité	595
II. - Accord de participation volontaire	596
III. - Dispositions diverses	597
Textes Attachés	598
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(TP)	598
Préambule	598
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	598
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	598
Régime social et fiscal	600
Règles d'indisponibilité	600
II. - Accord de participation volontaire	600
III. - Dispositions diverses	602
Accord du 25 janvier 2018 portant règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(BTP)	602
Préambule	603
I. - Dispositions spécifiques au PEI BTP	603
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI BTP)	603
Régime social et fiscal	604
Règles d'indisponibilité	605
II. - Accord de participation volontaire	605
III. - Dispositions diverses	607
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)	607
Préambule	607
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au plan d'épargne salariale (PERCO-BTP)	608
Préambule	608
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	608
Alimentation du PERCO-BTP	609
Régime social et fiscal	610
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ à la retraite et exigibilité des droits	610
II. - Dispositions diverses	611
Textes Attachés	611
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(TP)	611
Préambule	611
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	611
Régime social et fiscal	613
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	613
II. - Dispositions diverses	614
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(BTP)	614
Préambule	614
I. - Dispositions spécifiques au PERCO BTP	614
Alimentation du PERCO BTP	615
Régime social et fiscal	616
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	616
II. - Dispositions diverses	617
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du PERCO interentreprises (PERCO-BTP)	617
Préambule	617
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	618
Préambule	618
Titre Ier Régime professionnel de participation	619
Titre II Accord professionnel de participation	620
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	620
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	620
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	622
Chapitre IV Information des salariés	622
Titre III Dispositions finales	623
Annexe I	624
Textes Attachés	627
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	627
Préambule	627
Titre Ier Régime professionnel de participation	627
Titre II Accord professionnel de participation	628
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	628
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	629
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	630
Chapitre IV Information des salariés	630
Titre III Dispositions finales	631
Annexe	632
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	633
Préambule	634
Titre Ier Régime professionnel de participation	634
Titre II Accord professionnel de participation	635
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	635
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	636
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	637

Chapitre IV Information des salariés	637
Titre III Dispositions finales	638
Annexe	639
Accord du 13 février 2023 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises des travaux publics à compter du 1er février 2023	642
Préambule	642
Annexes	643
Annexe I	643
Annexe II Accord « clé en main » de participation des travaux publics	645
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	649
<i>Préambule</i>	650
<i>Titre Ier Situation économique</i>	650
<i>Titre II Situation de l'emploi et situation salariale</i>	651
<i>Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi</i>	652
<i>Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche</i>	652
<i>Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi</i>	654
<i>Titre VI Cadre juridique</i>	654
<i>Annexe</i>	654
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	655
<i>Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics</i>	655
<i>Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation</i>	655
<i>Chapitre III : Mise en oeuvre</i>	657
<i>Annexes</i>	658
Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	658
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	659
Textes Attachés	661
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	661
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	662
Annexe	664
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	664
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	665
Chapitre III Mise en oeuvre	667
Textes Salaires	667
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	667
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	668
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	668
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	668
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	668
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	669
<i>Préambule</i>	669
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)</i>	NV-4
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-43
<i>Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)</i>	NV-44
<i>Accord du 13 février 2017 (Lorraine)</i>	NV-44
<i>Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord indemnités IPD et de repas de nuit (6 novembre 2017) (Isère)</i>	NV-45
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-46
<i>Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)</i>	NV-46
<i>Avenant avenant n°2 IPD et repas de nuit Isere (3 décembre 2018) (Région Auvergne-Rhône-Alpes ? Département de l'Isère)</i>	NV-47
<i>Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)</i>	NV-47
<i>Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019</i>	NV-48
<i>Avenant n° 2 salaires minima 2019 (17 janvier 2019) (Grand Est)</i>	NV-50
<i>Avenant themes et calendrier des negociations 2020-2021 (30 juin 2020)</i>	NV-51
<i>Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)</i>	NV-52
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Occitanie)</i>	NV-53
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire) (IPD)</i>	NV-54
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire)</i>	NV-54

Accord du 19 octobre 2022 (Centre-Val de Loire)	NV-55
Accord IPD mars 2024 (26 janvier 2024) (Grand Est)	NV-56
Accord salaires mars 2024 (26 janvier 2024) (Grand Est)	NV-56
Accord IPD juin 2024 (18 mars 2024) (Bourgogne Franche Comté)	NV-57
Accord salaires juin 2024 (18 mars 2024) (Bourgogne Franche Comté)	NV-57
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.

Signataires	
Organisations patronales	Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT ;
Organisations adhérentes	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) par lettre du 15 janvier 1991.
Organisations dénonçantes	Syndicat général du Bâtiment T.P. et industries annexes du Rhône (FO) de l'article 3 de l'accord du 24 décembre 1976 par lettre du 19 septembre 1991.

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Chap d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

-d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, à l'exception de ceux visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1) ;

-d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées :

21.06.-Construction métallique.

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03.-Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique.

Sont visées :

-les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10.-Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins (2).

55.12.-Travaux d'infrastructure générale.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20.-Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales.

Sont visées dans cette rubrique :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :

-les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30.-Construction d'ossatures autres que métalliques.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;

-les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de dix étages et plus).

55.31.-Installations industrielles, montage-levage.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :

-les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;

-les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40.-Installation électrique.

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

-les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;

-pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;

-les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;

-les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50.-Construction industrialisée.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60.-Maçonnerie et travaux courants de béton armé.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70.-Génie climatique.

Sont visées :

-les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;

-les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;

-les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71.-Menuiserie-Serrurerie.

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

-les entreprises de charpente en bois ;

-les entreprises d'installation de cuisine ;

-les entreprises d'aménagement de placards ;

-les entreprises de fabrication et pose de parquet (à l'exception des parquets mosaïques) ;

-les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique intérieure, extérieure y compris les murs-rideaux) (pose associée ou non à la fabrication) ;

-les entreprises de charpente et de maçonnerie associées ;

-les entreprises de serrurerie intérieure et extérieure du bâtiment (fabrication, pose et réparation) (+) ;

-les entreprises de pose de petite charpente en fer pour le bâtiment ;

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.13	9
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 4.2	6
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article	
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)		
	Délai de prévenance (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Délai de prévenance (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
Délai de prévenance (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))			
Astreintes	Exposé des motifs (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Exposé des motifs (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Exposé des motifs (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Fréquence (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Fréquence (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Fréquence (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
Champ d'application			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	18
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	442
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	443
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	443
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	444
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	444
	Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	22
1990-10-08	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	1
	Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	19
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	445
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1991-02-11	Corse Accord du 11 février 1991	
1991-04-02	Centre Accord du 2 avril 1991	
1991-12-17	Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	
1992-12-16	Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	
1993-01-29	Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	
	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-05-04	Sarthe Accord du 4 mai 1995	
1995-10-17	Centre Accord du 17 octobre 1995	
1996-03-18	Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	
1997-04-17	Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	
1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	
1997-07-18	Loire Avenant du 18 juillet 1997	
1998-09-25	Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	
1998-10-16	Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	
1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	
1998-12-14	Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	
1999-03-3	Limousin Avenant n° 2 du 3 mars 1999	
2000-02-2		
2000-07-0		
2000-11-2		
2000-12-0		
2001-02-0		
2001-02-2		
2001-03-2		
2001-04-0		
2001-04-1		
2001-04-1		
2001-05-1		
2002-02-1		
2002-02-1		
2002-03-2		
2002-04-0		
2002-07-0		
2002-09-1		
2002-12-1		
2003-01-0		
2003-01-3		
2003-06-2		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT NON VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER
MARS 1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT PLUS DE 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990. ETENDUE PAR

IDCC 1597

Brochure 3258

SYNTHÈSE

25/06/2024

Remarques

I. Signataires

a. **Organisations patronales**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. **Syndicats de salariés**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

II. Champ d'application

a. **Champ d'application professionnel**

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. **Champ d'application territorial**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai

a. **Epreuve préalable**

b. **Contrat de travail**

c. **Période d'essai**

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. **Ancienneté**

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre IX
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification

a. **Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. **Classification non étendue du 7 mars 2018**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités

a. **Salaires de base**

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunération des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. **Indemnités et primes**

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels

c. **Chèques-vacances**

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

a. **Temps de travail**

- i. Durée du travail et amplitude
- ii. Organisation du travail
- iii. Modulation
- iv. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- v. Heures supplémentaires
- vi. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vii. Heures perdues pour intempéries
- viii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- ix. Travail de nuit

b. **Repos et jours fériés**

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. **Congés**

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. **Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais**

VII. Déplacements professionnels
a. Petits déplacements
i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
ii. Détermination des indemnités de petits déplacements
b. Grands déplacements
i. Indemnité journalière de grand déplacement
ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
iii. Voyages de détente
iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement
VIII. Formation professionnelle
a. Opérateur de Compétences (OPCO)
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)
c. Les contrats de professionnalisation
i. Durée du contrat de professionnalisation
ii. Rémunération
iii. Fonction tutorale
d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
e. L'apprentissage
i. Rémunération des apprentis - indemnités
ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé
IX. Maladie, accident du travail, maternité
a. Maladie ou accident
i. Garantie d'emploi
ii. Indemnisation des arrêts de travail
iii. Ancienneté
b. Maternité - adoption
i. Réduction d'horaire
ii. Indemnisation du congé de maternité
iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption
X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales
a. Retraite complémentaire
i. Institution de retraite complémentaire
ii. Cotisations
b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 modifié et étendu)
i. Institution de prévoyance
ii. Bénéficiaires
iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
vi. Régime de frais médicaux
vii. Cotisations
viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »
c. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé
i. Organisme assureur
ii. Bénéficiaires
iii. Garanties
iv. Cotisations et répartition
v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié
d. Oeuvres sociales, régime régional
i. Oeuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
ii. Oeuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)
XI. Rupture du contrat
a. Préavis de démission et de licenciement
i. Durée du préavis
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
b. Indemnité de licenciement
i. de la CCN du 8 octobre 1990
ii. de la CCN du 7 mars 2018
c. Licenciement pour fin de chantier
d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)
i. Dispositif
ii. Versement anticipé de l'Indemnité de fin de carrière des ouvriers
iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
iv. Frais médicaux
e. Retraite
i. Préavis de départ et mise à la retraite
ii. Indemnité de départ à la retraite
f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Cette CCN est modifiée par les partenaires sociaux en date du 7 mars 2018, dépôt effectué le 1^{er} juin 2018.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-4 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont

la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus de 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars 2018, l'ancienne CCN du 8 octobre 1990 retrouvent à s'appliquer.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) (adhésion)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (CFDT)
- La Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)
- La Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).
5531	Installations industrielles, montage-levage	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que : - les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ; - les entreprises de construction de cheminées d'usine.